



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/12/2015

L'an deux mille quinze, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

### Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy,  
Mme GAGNIER Séverine; M. AUDARD Stéphane, M. SAUVEZIE Dominique;  
Mme GUINET Danielle; Mme FER Dorothée, M. NAVARRE Samuel

### Etaient absent(s) avec procuration(s) :

Mme LABOUBEE Marie-Josée donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise.  
Mme POUMIROU Katia donne pouvoir à Mme GAGNIER Séverine

### Etaient absent(e) excusé(e)

Mme FOURTON Rénata

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Danielle GUINET

Date de convocation  
25/11/2015

## ORDRE DU JOUR

Actes rendus exécutoires  
après dépôt en Préfecture le

Dépôt en préfecture  
03/12/2015

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 04 novembre 2015.

### Délibérations

- Délibération N°2015 – 12 - 02/01 – Délibération pour les indemnités de conseil et de budget du comptable public.
- Délibération N°2015 – 12 - 02/02 – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).
- Délibération N°2015 – 12 - 02/03 - Décision budgétaire modificative N°2
- Délibération N°2015 – 12 - 02/04 – Attribution de subvention
- Délibération N°2015 – 12 - 02/05 – Attribution marché fournitures cantine

### Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions
- Informations Conseil Départemental

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 04 novembre 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

➤ Délibération N°2015 – 12 - 02/01 – Délibération pour les indemnités de conseil et de budget du comptable public

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de versement d'une indemnité de conseil, ainsi que de confection de documents budgétaires formulée par Madame DUCHEIN, comptable public en charge de notre collectivité.

Après avoir cité les textes de références, elle propose à l'assemblée de se prononcer sur le taux de l'indemnité de conseil, pour un taux égal à 100% de ses droits, ainsi que sur l'attribution de l'indemnité de confection de documents budgétaires.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer à compter de l'exercice 2015 à Madame DUCHEIN, comptable public en charge de notre collectivité une indemnité de conseil égal à 100% de ses droits,

De prélever la dépense en section fonctionnement du budget communal à l'article 6225 « indemnités au comptable et aux régisseurs » et de prévoir les crédits nécessaires dans les mêmes conditions aux budgets suivants, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y a pas de changement de comptable public.

➤ Délibération N°2015 – 12 - 02/02 – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe prévoit l'établissement au 31 Mars 2016, d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Par courrier en date du 13 Octobre 2015, Madame le Préfet nous a notifié le projet de schéma concernant la Charente Maritime qui a été présenté à la Commission départementale de coopération intercommunale (CCDI) le 12 Octobre 2015.

L'article 33 et suivants de la loi NOTRe du 7 Août 2015, codifié à l'article L5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit :

- La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats,

Elle indique au conseil municipal que le SYNDICAT DE CYLINDRAGE ET DE NETTOIEMENT DES CANTONS MONTGUYON- MONTLIEU LA GARDE est dans la liste des propositions de dissolution.

Conformément à l'article L 5210-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales, le projet de schéma doit être soumis pour avis aux conseils municipaux des communes, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats concernés par les propositions de modification, qui ont 2 mois pour se prononcer à compter de la date de notification. A défaut de décision dans le délai susvisé, celle-ci sera réputée favorable.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant que le SICN est un syndicat de proximité, dont la situation géographique justifie l'existence du syndicat dans la Haute Saintonge :

- regroupant 27 communes, soit un bassin de population de 17219 habitants,
- a un budget annuel d'environ 1 200 000 €
- un effectif de 13 agents soit une masse salariale de 290 000 €,
- a une activité dite « routière », par la mise à disposition de personnels et de matériels pour des travaux de voirie tels que fauchage, débroussaillement, point à temps, revêtement, peinture auprès des communes adhérentes ce qui permet l'entretien et la sécurisation de la voirie communale, activité mise aussi à la disposition de la CDCHS pour l'entretien de la voie verte, des centres hospitaliers et de location de matériel au Département, ainsi que l'entretien des voiries supplémentaires créées dans le cadre de la LGV.

- décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

- charge Madame le Maire de transmettre cette proposition à Madame la Préfète.

## ➤ Délibération N°2015 – 12 - 02/03 – Décision budgétaire modificative N°2

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des dépenses de fonctionnement et d'investissement à venir, il convient d'effectuer une modification budgétaire afin de permettre l'ajustement des crédits ouverts au budget 2015.

Elle propose une modification de la répartition des crédits comme suit :

### **Budget principal 2015**

#### **Section fonctionnement dépenses**

Crédits à augmenter : chapitre 011/ 012	Crédits à réduire : chapitre 67
<u>Chapitre 011 : + 6 000€</u> - 61523 : entretien voies + 2000 - 6156 : maintenance + 3000 - 6184 : formation + 800 - 6261 : timbres + 200	- 678 : - 15 000 €
<u>Chapitre 12 : + 9 000€</u> - 6336 : + 4 000€ - 6413 : + 5 000€	
Total : + 15 000€	Total : - 15 000€

#### **Section investissement dépenses**

Crédits à augmenter : opérations 182/ 207	Crédits à réduire : opération 206
<u>Opération 182 : travaux bâtiments</u> Article : 2313 : + 10 500 € <u>Opération 207 :</u> Article : 2132 : + 2 000 €	<u>Opération 206 : aménagement salle des fêtes</u> Article : 2313 : -12 500€
Total : + 12 500 €	Total : - 12 500€

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la décision modificative pour le budget principal
- Décide d'effectuer les mouvements de crédits tels que présentés ci-dessus.

## ➤ Délibération N°2015 – 12 - 02/04 – Attribution de subvention.

Madame le maire présente la demande de subvention pour l'année 2015, pour l'association du Club de Gymnastique de Bussac-Forêt.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'attribuer une subvention, pour un montant de **600€**, au titre de l'année 2015, au profit de l'association du Club de Gymnastique de Bussac-Forêt.

➤ Délibération N°2015 – 12 - 02/05 – Attribution Marchés de fournitures de denrées pour la cantine

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire, à signer les marchés publics avec les sociétés déclarées attributaires.

Madame le Maire explique que lors de sa réunion en date du 07 janvier 2014, la commission d'appel d'offres a procédé à l'étude des candidatures relatives à la procédure suivante et dans les conditions ci-après définies :

Appel d'offres - procédure adaptée pour « la fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la confection des repas du restaurant scolaire de Bussac-Forêt. » – Marchés à bons de commandes passés pour une durée allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 - avis d'appel public à la concurrence du jeudi 06 novembre 2014.

Après avoir pris connaissance des décisions de la Commission d'appels d'offres, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les décisions de la Commission d'appels d'offres
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres à savoir :
  - Lot n°2: produits laitiers et œufs - Société TRANSGOURMET Aquitaine – ZI des Landes – Avenue de Lescart – 33450 ST LOUBES
  - Lot n°4: fruits et légumes frais - BOURGEIX Thierry - 4 r Mairie 17210 BUSSAC-FORET
  - Lot n°5: viande et charcuterie - BOURGEIX Thierry - 4 r Mairie 17210 BUSSAC-FORET
  - Lot n°7: pains - pâtisseries - Le FOURNIL d'Antoine – route de la cimenterie – 17210 BUSSAC-FORET

↳ Concernant les lots, n°1 : Produits surgelés ; n°3 Condiments: et n°6 : Produits secs et conserves, M. Ardois mène des négociations avec les entreprises candidates.

### **Informations et questions diverses**

Madame le Maire rappelle les prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre.

Madame le Maire fait part de l'invitation au vin d'honneur, à l'occasion de la Ste Barbe, des pompiers le samedi 19 décembre à 18 heures au centre de secours de Montlieu la Garde.

Madame le Maire détaille les informations relatives au Conseil Départemental :

- Octroi d'une subvention de 3 295,25€, pour des travaux de voirie (parking tennis) ;
- Route de Montendre, une étude de pose de trottoirs est en cours ;
- Route de Blaye, reprise du projet, une réunion de coordination aura lieu courant janvier 2016, avec un début des travaux envisagé en 2017 ;
- Travaux de Lugeras, un projet de convention va parvenir à la Mairie, le prochain Conseil Municipal délibérera à ce sujet.

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion de la CAF à laquelle elle a participé concernant la parentalité.

Monsieur SAUVEZIE présente le rapport de la société SERBA, relatif aux dernières études complémentaires dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes. Il annonce la prochaine réunion avec l'architecte, responsable du futur projet.

Monsieur MARCHAIS fait le compte rendu de l'Assemblée Générale du SICN, à laquelle il a participé. Il précise que les travaux des « brigades vertes » sont terminés pour l'année 2015, mais qu'il est nécessaire de prévoir rapidement le planning de leurs interventions pour l'année 2016.

Madame GAGNIER, annonce au nom de Madame POUMIROU, les résultats positifs de l'enquête relative au projet de mini séjour de vacances, qu'une réunion aura lieu, à ce sujet, le samedi 12 décembre, à la salle des bruyères, à 10h.

↳ Madame le Maire, rappelle que dans le cadre des mesures liées à l'Etat d'Urgence, le stationnement aux abords des écoles est formellement interdits et que les portails doivent être fermés.

Monsieur ARDOIS présente le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à La Rochelle, avec en particulier la mise en place obligatoire d'un plan alimentaire, et du suivi et du respect de la morne bruit.

« Madame le Maire, précise que les menus établis seront validés par une diététicienne, et que personnellement, elle préfère être attentive au contenu de l'assiette des enfants, et qu'il est important est que l'enfant mange. »

Monsieur ARDOIS annonce également une réorganisation à la cantine, en janvier. Le repas de fin Noël à la cantine aura lieu le 17 décembre. Les élus intéressés doivent se faire connaître et s'inscrire.

Madame FER signale un problème d'éclairage public, route de la scierie.

« Madame le Maire, précise qu'une intervention a eu lieu récemment, mais que le SDEER, sera recontacté à nouveau. Elle rajoute que les illuminations de Noël seront installées à partir du 7 décembre. »

Monsieur AUDARD signale que des enfants se plaignent de certaines méthodes d'un personnel encadrant les APE.

« Monsieur ARDOIS rencontrera la personne concernée. »

Monsieur AUDARD demande la date de fin des travaux, route de Montlieu.

« Madame le Maire, précise que la fin des travaux est prévue fin janvier 2016. »

Monsieur NAVARRE signale que le panneau de l'aire de jeux du jardin du Ri, va tomber.

Il demande de revoir la signalisation aux abords des écoles.

« Madame le Maire, répond que la signalisation ne réglera jamais les problèmes d'incivilité. »

Madame GAGNIER demande suite à la mise en place d'un panneau stop sur la place du champ de foire. S'il ne serait pas judicieux d'installer un miroir au niveau du passage piéton de la place face au bar.

Madame GUINET annonce l'organisation du repas des anciens le 31 janvier 2015, et la distribution des colis de noël.

« Monsieur ARDOIS présente la nouvelle mouture du site internet de la commune. »

Prochain Conseil Municipal : le 6 janvier 2016.

La séance est levée à 21h45.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 02/ 12 / 2015

### SIGNATURES

Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
MATTIAZZO Lise (Maire)		
MARCHAIS Michel (1er adjoint)		
ARDOIS Guy (2ème adjoint)		
AUDARD Stéphane		
FER Dorothée		
FOURTON Renata	Absente	
GAGNIER Séverine	Katia POUMIROU	
GUINET Danielle		
LABOUBEE Marie-Josée	Lise MATTIAZZO	
NAVARRE Samuel		
POUMIROU Katia		
SAUVEZIE Dominique		